

Compte-rendu de la commission « gestion qualitative »

Le 22 novembre 2016 à Cérences, présidée par M. Jean-Paul MASSUS

Présents : Jean-Paul MASSUS, Stéphane VILLAESPESA, Alain ORANGE, Dirk BASYN, Denis LEBOUTEILLER, Jean-Paul PAYEN, Michel MESNAGE, François LEBOYER, Maryse HEDOUIN, Jean-François BOUILLON, Jean BODIN, Benoit DURAND, Philippe MONSIMIER, N FERRAND, Didier SIMEON, Romuald GENOEL, Hubert PAGNIER, Katy CARVILLE, Mickael HAMEL, Catherine PRUD'HOMME, François VALDELIEVRE.

Excusés : Jean LANGEVIN, Didier LHOMME, Guillaume EYCHENNE, Clément MICKAEL, Florent BALLOIS.

Absents : Rémy DESLANDES, Jacky HEBERT, Christian GRIGY, Stéphane LE VILLAIN, Julien ENDELIN.

La séance débute à 14h30.

Jean-Paul MASSUS remercie Jean-Paul PAYEN, maire de Cérences pour le prêt de la salle.

Camille DESVOIES, animatrice du SAGE COC, fait différents rappels :

1. Les dates clés du SAGE : phase d'émergence et phase d'élaboration ;
2. Le territoire du SAGE (périmètre, population, densité etc...);
3. Rôle et objectifs des commissions thématiques (groupes de travail) : celles-ci ont un rôle de réflexion, de proposition, et de concertation locale. Elles permettront de discuter et préparer les différents sujets et dossiers qui seront abordés par la CLE.
4. Les 4 commissions mises en place :
 - « milieux aquatiques »
 - « littoral »
 - « gestion quantitative »
 - « gestion qualitative »
5. Rappel des thèmes concernés par la commission « gestion qualitative » :
 - qualité des eaux souterraines et superficielles (état chimique et état écologique) ;
 - assainissement collectif et non collectif ;
 - lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles ;
 - lutte contre les pollutions par micropolluants.

Il est demandé si d'autres thèmes sont à ajouter :

Alain ORANGE demande dans quel thème doit être intégrée la gestion du pluvial ? Dans l'assainissement ?

Concernant les données récupérées, Jean-Paul MASSUS pense qu'il serait intéressant de récupérer une synthèse de la gestion de l'assainissement non collectif dans chaque collectivité ayant la compétence ANC.

Stéphane VILLAESPESA : Il faudra également récupérer les autorisations de rejets.

Romuald GENOEL : il y a de vieux transformateurs qui peuvent être sources de PCB, il faudrait peut-être voir avec l'Agence de l'Eau pour avoir des données sur le sujet.

Philippe MONSIMIER : il faudra voir comment les SCOT traitent ces sujets et comment ils sont intégrés dans les plans d'urbanisme.

Intervention de Katy CARVILLE et Mickael HAMEL du SDEAU 50.

Une rapide présentation du SDEAU 50 est faite, avant de se focaliser sur la ressource en eau sur le territoire du SAGE et la présentation de la démarche de protection de captages.

Jean BODIN : presque la totalité des démarches de protection de captages ont été réalisées dans le département de la Manche.

Stéphane VILLAESPESA demande quelle serait la possibilité de ré-utiliser un captage abandonné pour l'AEP ? Jean BODIN répond qu'il serait possible de l'utiliser de nouveau mais il faudrait alors relancer toute la procédure de protection de captage depuis le début.

Stéphane VILLAESPESA : le SAGE doit se projeter face à la diminution de l'eau disponible pour l'AEP.

Mickael HAMEL : le SDEAU a identifié le problème pour le secteur Sienne, des études sont en cours, notamment à Montmartin sur mer, afin de trouver de nouveaux points possibles d'AEP.

Alain ORANGE : il s'agit d'un SAGE qui est tout récent, il sera nécessaire de prendre en compte le sujet du changement climatique lors de l'élaboration de celui-ci.

Stéphane VILLAESPESA : il est prévu de réunir les 4 commissions thématiques autour de ce sujet ! Si l'on résume il y a des problèmes quantitatifs sur le secteur du SAGE mais avec une eau de bonne qualité.

Hubert PAGNIER : en situation estivale, la population augmente, la qualité de l'eau distribuée est moins constante, on puise alors dans les ressources superficielles. Si la qualité est moins bonne, le coût pour de l'eau potable augmente.

Catherine PRUD'HOMME demande pourquoi est-ce que l'on ne parle pas des poissons qui eux aussi subissent la qualité de l'eau. Il est répondu que cette question est traitée prioritairement dans la commission « milieux aquatiques ».

Concernant la démarche des AAC (Aires d'Alimentation de Captages), Michel MESNAGE s'interroge sur le doublon entre le SDEAU 50 et la chambre d'agriculture ?

Le SDEAU et Jean-François BOUILLON lui répondent que non, il s'agit avant tout d'un travail complémentaire.

Jean-Paul MASSUS : il n'y a pas que l'agriculture qui est problématique, il y a aussi la construction, et l'imperméabilisation des sols qui l'accompagne. Cela a des incidences sur l'eau, le ruissellement.

Katy CARVILLE précise qu'il n'y a pas de levées de boucliers parmi les agriculteurs mais au contraire il y a de la demande de la part de certains.

Mickael HAMEL : pour l'instant le SDEAU travaille sur les captages dits prioritaires, mais à l'avenir, un travail sera effectué sur tous les captages.

Jean-Paul MASSUS demande quelle est la différence entre les captages « grenelle » et les captages « conférence environnementale » ?

DDTM : il y a eu une première vague de définition de captages prioritaires lors du grenelle de l'environnement, puis une seconde vague lors de la conférence environnementale, c'est juste cela. Il n'y a pas de différence en soit.

Stéphane VILLAESPESA demande que l'on revienne sur la problématique des CVM.

Jean BODIN explique que les CVM sont la molécule de base du PVC. Les tuyaux de canalisations posés jusque dans les années 80 contiennent des CVM. Or, au-delà d'un certain seuil les CVM peuvent être cancérigènes. Les valeurs importantes de CVM se retrouvent dans les zones très rurales, lorsque l'eau

stagne dans la canalisations, faute d'abonnés. C'est un sujet très important qui va être pris en compte par les collectivités dans les mois à venir, afin de palier à ce problème (diagnostic, définition des zones à risque, changement des canalisations).

Stéphane VILLAESPESA : un autre problème c'est le fait que 83 % de l'eau potable est consommée par le contribuable, ce qui veut dire qu'il y a 17% de fuite ou perte sur le réseau. Dans un contexte futur de baisse de la quantité d'eau disponible, c'est particulièrement gênant.

La séance est levée à 16h40.